

PROGRAMME

Perfectionner sa pratique

Fonder une famille n'est pas chose facile pour tout le monde. Après une longue période d'échecs parfois traumatisants, certains couples reçoivent une proposition de traitement AMP.

Bien que ce processus soit souvent le seul moyen d'accueillir l'enfant tant désiré, l'homéopathie peut accompagner la prise en charge médicale et chirurgicale, pour en diminuer les effets secondaires, tant sur le plan physique que psychologique.

- ✓ Principes fondamentaux de l'homéopathie
- ✓ L'homéopathie appliquée à la gynécologie : équilibre hormonal et terrains
- ✓ L'homéopathie dans l'aide à concevoir naturellement : accompagnement de l'hypofertilité
- ✓ L'homéopathie dans l'accompagnement de l'AMP (gestes techniques, traitements hormonaux)

Vendredi 22 novembre 2024  Bordeaux
Vendredi 07 février 2025  Toulouse
♦ 9h00-17h00 ♦
150€

Mise à jour du programme : juin 2024



Inscription en ligne sur ffsh.fr
ou bulletin d'inscription à retourner à l'adresse suivante :
SMB 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : Médecin Sage-femme

Spécialité : Médecine générale Gynécologie/Obstétrique Pédiatrie
 Autre : _____

Statut : Libéral(e) Salarié(e) Mixte

RPPS : _____ Adéli : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

Tél : _____ email : _____

Facturation : Adresse professionnelle Adresse personnelle

Autre adresse : _____

Cocher la formation choisie : Bordeaux / Toulouse

Cachet professionnel

Si vous n'en avez pas,
joindre un justificatif professionnel


AMP

Titre : Assistance Médicale à la Procréation

Durée : 7h00

Tarif : 150€ journée. Le prix de la formation comprend : le repas et les pauses ; les supports de cours téléchargeables sur le site ffs.fr.

Possibilité de régler par chèque à l'ordre de la SMB ou par CB en ligne.

Prise en charge : La SMB est enregistrée organisme de formation professionnelle sous le n°11 94 08484 94 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat) et Datadockée . Ainsi nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par les OPCO, le FAFPM... sous réserve de modification des modalités de prise en charge et de vos crédits disponibles. Non éligible au FIF-PL. Éligible au crédit d'impôt. Consulter les barèmes et démarches sur [ffsh.fr/formations/prise en charge](https://ffsh.fr/formations/prise-en-charge).

Dates et lieux :

- Mercure Bordeaux Lac - Rue du Grand Barail - 33300 Bordeaux • vendredi 22 novembre 2024
- Novotel Toulouse Purpan Aéroport - 23 impasse de Maubec - 31300 Toulouse • vendredi 07 février 2025

Intervenante : Dr Christelle Besnard-Charvet, gynécologue, experte en homéopathie.

Pré-requis : Être professionnel de santé : médecin, sage-femme. Accessible aux débutants en homéopathie.

Objectifs généraux : À la fin de la journée, le stagiaire saura conseiller les médicaments appropriés en fonction des informations données par la patiente et l'examen clinique pour l'accompagner efficacement lors de son traitement d'AMP.

Modalités d'évaluation : Cette formation ne fait l'objet d'aucune évaluation spécifique.

Méthode et outils : • Pédagogie interactive avec présentation PowerPoint • Outils de formation continue en ligne (serious game) • Abonnement à la revue des Cahiers au tarif préférentiel, et vente de livres.

Modalités d'inscription : Dès réception de la demande, nous vous adressons un contrat ou une convention. L'inscription est validée une fois le contrat ou convention signé(e) par le stagiaire et l'école et est signifiée par email. Inscription possible jusqu'à la veille du début de la formation et dans la limite des places disponibles • Si vous êtes en situation de handicap, [contactez-nous](#).

Contact : SMB-FFSH 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort. 01 56 96 98 27 •  formations@ffsh.fr



Politique des données personnelles : [Cliquez ici](#)

Conditions Générales de Ventes

Objet et champ d'application : Toute commande de formation implique l'acceptation des conditions générales de vente.

Documents contractuels : Le secrétariat délivre sur demande tout élément administratif utile (attestations de paiement, de présence, facture-convention).

Prix, facturation et règlement : Tous nos prix sont indiqués TTC. L'École est exonérée des impôts commerciaux Art 261 du CGI. Les formations de plus de 3 jours sont sujettes à adhésion à l'École, le tarif indiqué comprenant ce prix. Pour être enregistrée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

Prise en charge par un organisme gestionnaire agréé : La demande de prise en charge des frais de formation doit être réalisée par le stagiaire à l'organisme gestionnaire compétent (OPCO, FIF-PL, FAF-PM, selon éligibilité de la formation...). La SMB ne saurait être tenue responsable de la non-prise en charge finale des frais de formation (manque de crédits, absence, manque de signature, revirement de situation des organismes paritaires).

Conditions d'annulation : Le stagiaire peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient 10 jours avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse formations@ffsh.fr. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire survenant dans les 10 jours ouvrés et sur une formation uni-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une séance unique sur une formation pluri-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Une séance de rattrapage peut être proposée dans une autre session à titre gracieux.

Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une formation pluri-journalière, les journées déjà suivies et la séance survenant dans les 10 jours ouvrés restent dues. La SMB se réserve le droit d'annuler ou déplacer dans le temps ou l'espace une formation selon l'effectif et/ou les contraintes imposées par le calendrier, le lieu des cours, la météo, ou tout autre événement indépendant de sa volonté.

Loi applicable : Les Conditions Générales relèvent de la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil.

Questionnaire obligatoire

Votre parcours :

- J'ai suivi la Périnat
 - J'ai suivi la FIH
 - J'ai suivi la FSH
 - J'ai suivi une formation dans une autre école
- précisez :

Vous vous formez en homéopathie :

- A la demande de vos patients
- A la demande de votre employeur
- Pour évoluer professionnellement
- Pour évoluer personnellement
- Autre :

Votre formation sera réussie si... :

Vos attentes :

- Des connaissances théoriques
- Des connaissances pratiques
- Connexion avec d'autres professionnels de la santé qui utilisent la thérapeutique homéopathique
- Temps d'échanges / débat avec les intervenants

Par quels moyens pédagogiques ?

- Cours magistral
- Travail en petit groupe
- Travail chez soi modéré
- Travail chez soi important
- Autre :

AMP

